|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développementdes télécommunications (GCDT)****30ème réunion, Genève (Suisse), 19-23 juin 2023** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****3/2-F** |
|  | **22 mai 2023** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Compte rendu de la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali de la CMDT-22 (y compris les initiatives régionales) et contribution à la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI et des Objectifs de développement durable (ODD) |
|  |
| **Résumé:**La Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT (CMDT-22), tenue à Kigali (Rwanda) du 6 au 16 juin 2022, a adopté le [Plan d'action de Kigali](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_en.pdf) (KAP). Ce Plan, qui comprend les priorités de l'UIT-D, un ensemble d'initiatives régionales et les résolutions et recommandations, nouvelles ou révisées, ainsi que les Questions confiées aux commissions d'études, définit le mandat, les objectifs et les priorités du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) pour la période 2023-2026. Il vise en outre à harmoniser les travaux du Secteur du développement des télécommunications sur les objectifs stratégiques de l'UIT, afin de permettre aux pays de tirer pleinement parti des TIC. Le présent document rend compte de l'achèvement de la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires (adopté à la CMDT-17), qui comprend également les travaux menés par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) entre la CMDT-22 et la fin de 2022, et les travaux effectués par le BDT entre janvier et avril 2023 en vue de la mise en œuvre effective du Plan d'action de Kigali.**Suite à donner:**Le GCDT est invité:* à examiner le présent rapport et à fournir les orientations qu'il jugera utiles;
* à examiner et approuver les indicateurs fondamentaux de performance mesurables présentés dans l'Addendum 2, en vue de l'évaluation des réalisations escomptées au titre du Plan d'action de Kigali.

**Références:**Plan d'action de Buenos Aires (CMDT-17) Plan d'action de Kigali (CMDT-22)Document 2 de la CMDT-22 |

# 1 Introduction

1.1 La Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT (CMDT-22), tenue à Kigali (Rwanda) du 6 au 16 juin 2022, a adopté un plan d'action pour le Secteur de l'UIT-D, à savoir le [Plan d'action de Kigali](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_en.pdf).

1.2 Sur la base des priorités thématiques, des offres de produits et de services et des catalyseurs définis dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, le Plan d'action de Kigali aligne les travaux de l'UIT-D sur les Résolutions et Recommandations de l'UIT relevant du mandat de l'UIT-D, les initiatives régionales et les Questions à l'étude et établit un lien entre eux. Le Plan d'action précise également la contribution de l'UIT-D à la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et à la réalisation des grands Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. On trouvera dans le Document 15 du GCDT-23 une présentation détaillée du Plan d'action de Kigali.

1.3 Le présent document rend compte des travaux menés par le BDT depuis la CMDT-22 en vue d'achever la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires, élaboré à la CMDT-17, et de planifier la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali.

# 2 Avril-décembre 2022: Fin de la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires

à la CMDT-22, la Directrice du BDT a soumis un rapport sur les travaux effectués durant la période comprise entre 2018 et avril 2022, afin de réaliser les objectifs établis dans le Plan d'action de Buenos Aires (Document 2 de la CMDT-22). Le BDT a poursuivi ses travaux relatifs au Plan d'action de Buenos Aires jusqu'au 31 décembre 2022. L'Addendum 1 au présent document (voir le Document 2(Add.1) du GCDT) fournit des informations à jour depuis le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires qui a été présenté à la CMDT-22, afin de tenir compte des travaux menés durant la période comprise entre mai 2022 et la date de fin du cycle correspondant au Plan d'action de Buenos Aires, à savoir le 31 décembre 2022.

# 3 Janvier-mai 2023: Mise en œuvre du Plan d'action de Kigali (KAP)

En janvier 2023, le BDT a entamé la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali. Le processus de planification et les réalisations correspondantes, présentés de façon détaillée dans le Document 2(Add.2) du GCDT, ont consisté à définir les principes fondamentaux à appliquer pour donner effet au plan et ont été suivis de consultations approfondies et de discussions lors d'une retraite des responsables du BDT, organisée en février 2023 (Annexe 1 du Document 2(Add.2), qui contient le rapport sur les conclusions de cette retraite). Il est rappelé au GCDT que la CMDT-22 a demandé au GCDT d'élaborer des indicateurs fondamentaux de performance mesurables pour les réalisations définies dans le Plan d'action de Kigali. Dans ce contexte, et compte tenu des travaux menés par le Groupe du travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle, le secrétariat a élaboré et propose un ensemble d'indicateurs fondamentaux de performance (Addendum 2). Des efforts ont par la suite été déployés pour assurer la cohérence d'ensemble. Le Plan opérationnel et le budget pour 2023 ont été approuvés en mars 2023, dans le cadre des réalisations d'ensemble pour la période quadriennale 2023-2026.

# 4 Conclusion

4.1 Le GCDT est invité à examiner le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires figurant dans l'Addendum 1 et à en prendre note.

4.2 Il est rappelé au GCDT que la CMDT-22 a demandé au GCDT d'élaborer des indicateurs fondamentaux de performance mesurables pour les réalisations définies dans le Plan d'action de Kigali. Par conséquent, il est demandé au GCDT d'examiner les indicateurs fondamentaux de performance présentés dans l'Addendum 2, de fournir les orientations qu'il jugera utiles et d'approuver ces indicateurs.

4.3 La mise en œuvre du Plan d'action de Kigali se poursuivra durant la période quadriennale comprise entre 2023 et 2026. Le Directeur du BDT continuera de faire rapport au GCDT sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, sur la base des indicateurs approuvés.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_